
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 6 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20231006-2023_10_079-DE



Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	23

Date de la convocation	
02/10/2023	
=====	
Date d'affichage	
13/10/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucault Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-10-079

OBJET : Mise en place d'un tiers-lieu.

Le Maire informe que la commune souhaite mettre en place un tiers-lieu à l'étage du bâtiment de l'ancienne trésorerie et explique que le tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des indépendants, des entrepreneurs ou encore des associations peuvent se réunir pour travailler et profiter d'une atmosphère alternative entre l'isolement du domicile et du formalisme du bureau traditionnel. Ces lieux favorisent et renforcent le tissu social local.

Le Maire présente le projet de ce site de 140 m² environ qui disposera de 6 bureaux disponibles à la location, de sanitaires, d'une salle de convivialité équipée d'un coin cuisine, réunion et détente en sachant que la location intégrerait l'ensemble des charges locatives (électricité, chauffage, eau et assainissement, ordures ménagères...) et propose les tarifs suivants :

		LOCATION		
		Surface en m ²	Prix mensuel	Prix hebdomadaire
Communs	Convivialité	16.40		
	Toilettes	3.20		
	Distribution	23.00		
Local	n° 1	9.90	119 €	59.40 €
	n° 2	13.10	157 €	78.60 €
	n° 3	9.10	109 €	54.60 €
	n° 4	31.00	372 €	186 €
	n° 5	15.00	180 €	90 €
	n° 6	15.50	186 €	93 €

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la création d'un tiers-lieu ;
- Valident la proposition des prix de location des différents locaux ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20231006-2023_10_079-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

